



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019

Mairie de Groissiat

**Présents** : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Manuel Ollier, Gilbert Samerel. Mesdames Patricia Deguerry, Odile Certain, Nathalie Duthel, Stéphanie Voile.

**Excusés** : Mesdames Pascale Amorim, Frédérique Machurat, Monique Roy. Monsieur Christian Gros.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel BEVAND.

**Date de convocation** : 17 avril 2019

• **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 18 mars 2019.**

• **Compte rendu des décisions du Maire** : -

### Comptes rendus des commissions

. **Commissions des travaux** : du mercredi 24 avril

. Chemin piéton : projet de boucle entre le lavoir et le cimetière. Le cabinet INFRATECH, après une visite sur place, estime que l'enveloppe de travaux s'élèvera entre 60 000 et 80 000 € HT. Une mission d'étude d'avant-projet sommaire va être confiée à ce cabinet afin de pouvoir présenter des dossiers de demandes de subventions à l'automne avec une perspective de début de travaux au premier semestre 2020.

. Parc de Nerciat : un réaménagement doit être envisagé afin de redonner une dimension ludique à cet espace dont les équipements sont obsolètes. Le cabinet INFRATECH a également été sollicité pour réaliser une ébauche de projet avec chiffrage. Réalisation à horizon 2020 – 2021 pour permettre une étude approfondie et la présentation de demandes de subventions.

. Abribus scolaire Route Château Covet : l'installation est prévue entre le 13 et le 17 mai. La haie du riverain qui envahit l'espace public à cet endroit devra être taillée.

. **Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles** : du mercredi 17 avril

. Maisonnette des livres voyageurs : le repérage du site d'installation a été fait par Manu Ollier, qui a également préparé un projet de réaménagement de l'abribus inutilisé Rue des Crétaz. La dalle en béton pourra être réalisée en même temps que divers travaux de maçonnerie déjà commandés par la Commune à une entreprise spécialisée. La commission souhaite une finalisation pour les vacances d'été.

. **Finaliser décoration intérieure mairie, salle du conseil et entrée** :

. Photos panoramiques : les prises de vue seront refaites lorsque la végétation sera plus fournie.

. Tableau d'honneur hall mairie : Manu Ollier propose plusieurs types de matériaux tel l'aluminium brossé ou le verre dépoli.

Le lettrage serait adhésif pour permettre des mises à jour aisées étant précisé qu'un large choix de polices et couleurs est disponible.

. **Commémoration du 8 mai** : à 11h au Monument aux Morts de Groissiat, conjointement avec Martignat.

. **Installation des jeux à l'école** : la réalisation du sol amortissant, qui devait avoir lieu la deuxième semaine des vacances de printemps, a, en raison du mauvais temps, dû être décalée à aujourd'hui, jour de la rentrée. Un enfant de petite section s'est faufilé sous la barrière et a marqué à plusieurs endroits la dalle qui n'était pas encore sèche. Un devis de réfection a été demandé. Une prise en charge par l'assurance du tiers responsable pourra être demandée.

. **Commission des Finances** : Pas de réunion.

La situation de trésorerie est stable.

. **Commission Environnement et Forêt** : du mardi 16 avril.

**Bilan Village propre du samedi 13 avril**

Bonne participation des enfants - 37 présents - ; une vingtaine d'adultes, 2 pêcheurs

Tonnage : 220 Kg.

Remarques : report de la date suite à la neige. Déchets nombreux à certains endroits : route d'Alex, Rond-Point A 404, chargeoir d'Ijean, parking de l'EHPAD.

Certains de ces sites sont « squattés » régulièrement. Monsieur le Maire note de faire remonter ces informations aux services de la gendarmerie.

**Fleurissement été 2019**

La commande est faite et les plants seront livrés le 14 mai, les plantations suivront.

Un peu plus de plants commandés qu'en 2018 car la place de Groissiat n'avait pas été fleurie suite aux travaux.

Des pensées vont être déplacées, avant le 8 mai, vers les jardinières du monument aux Morts.

**Compte rendu assemblée générale des Communes Forestières du vendredi 26 avril 2019**

96 communes du département sont adhérentes. Les prix des bois sont restés stables en 2018 par rapport à 2017.

En raison de nombreux arbres touchés par le bostryche, de gros volumes de bois secs ont été coupés depuis le début de l'année 2019 et sont donc à la vente. Il est par conséquent demandé aux Communes ayant prévu des coupes de les décaler afin de permettre d'écouler ces stocks.

Par ailleurs, la question de la gestion des ventes de bois par les services de l'ONF a été abordée. En effet, l'Etat souhaite que les recettes issues des ventes de bois soient versées directement à l'ONF, qui reversera aux communes dans un second temps, plutôt qu'aux trésoreries qui perçoivent pour les communes. L'association des communes forestières s'oppose à cette mesure qui ne viserait, selon elle, qu'à pallier à la mauvaise gestion de l'ONF. Ainsi, il est demandé à l'Etat de revoir sa politique de gestion de l'ONF.

**Questions diverses** :

. Des plantations d'aulnes sont en cours entre les digues situées le long du Lange.

. Gilbert Samerel demande si les équipements installés dans l'emprise du chargeoir d'Alex et relatifs à la conduite d'eau potable intercommunale, ne risquent pas de gêner le passage des exploitants de bois. Notre agent ONF sera saisi de cette question et une réponse sera apportée au prochain conseil.

## Extrait des délibérations adoptées à la majorité

### : arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) d'Haut-Bugey Agglomération : avis des communes

#### - Préambule

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt du PLUIH par délibération du Conseil communautaire le 4 avril 2019.

Il rappelle qu'un exemplaire numérique du projet de PLUIH a été transmis à la commune et que le Conseil Municipal peut délibérer s'il le souhaite d'ici le 9 juillet 2019 pour émettre un avis sur le projet, et plus particulièrement sur les éléments la concernant : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il précise que les avis seront joints au dossier d'enquête publique et que le projet de PLUIH pourra être ajusté après enquête publique, pour tenir compte des avis des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA), des remarques formulées par la population pendant l'enquête publique, et des observations du commissaire enquêteur, avant son approbation par le Conseil communautaire.

#### - Présentation du projet

L'engagement du PLUIH répond à plusieurs enjeux :

- faire évoluer les documents d'urbanisme en vigueur pour répondre aux besoins et aux enjeux de développement à l'échelle du territoire,
- Assurer la mise à jour juridique de tous les documents d'urbanisme existants ;
- Permettre la mise en compatibilité avec le SCOT approuvé le 23 mars 2017 ;
- Eviter la caducité des POS de certaines communes au 31 décembre 2015.

Le PLUIH tient également lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), qui définit les modalités de mise en œuvre de la politique intercommunale en matière d'habitat.

La délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUIH et définissant les modalités de concertation, a défini les objectifs poursuivis par le projet de PLUIH.

Afin d'atteindre ces objectifs, et dans la continuité du SCOT approuvé, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a identifié, par délibération du 23 mars 2017, les orientations générales de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduites sous forme de vingt orientations principales, regroupées en cinq axes :

- Axe 1 : promouvoir une organisation territoriale source d'attractivité
- Axe 2 : développer un urbanisme de qualité et économe en foncier
- Axe 3 : améliorer la réponse aux besoins en logements dans leur diversité et la qualité du parc d'habitat
- Axe 4 : favoriser le développement économique du territoire en affirmant sa vocation industrielle, agricole et forestière
- Axe 5 : faire du territoire un pôle d'excellence du développement durable

Le projet de PLUIH arrêté traduit ces orientations dans le cadre des documents réglementaires : le règlement et son zonage ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

#### - Présentation de la collaboration avec les communes

Les modalités de collaboration entre Haut-Bugey Agglomération et les 36 communes pour l'élaboration du PLUIH, ont été définies par délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015.

Les orientations générales du PADD ont été débattues en Conseil Municipal en 2017.

Deux référents PLUIH ont été désignés au sein de chaque commune.

Les référents et les Maires ont été régulièrement associés aux travaux d'élaboration du PLUIH et à chaque grande étape.

De très nombreuses réunions avec les communes ont été effectuées, plus de 180 au total.

De plus, sept réunions publiques et cinq Conseils des Maires ont été organisés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5214-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et les articles L.101-1 à L.101-3, L.131-4, L. 151-1, L.151-5, L.153-9, L.153-12, L.103-2, L.103-3, L. 111-1-1, L.174-1, L.174-5, L.175-1

Vu le Code de la construction et de l'habitation et les articles L. 302-1 et R.302-1-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juin 2015 fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes Haut-Bugey et ses communes membres pour le PLUIH,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 prescrivant le PLUIH et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant prorogation du Programme Local de l'Habitat de l'ex CCO en vigueur sur 8 communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Haut Bugey,

Entendu le débat au sein du Conseil Municipal en date du 13 février 2017 sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du 23 mars 2017 du Conseil communautaire relative au débat portant sur les orientations générales du PADD du (PLUIH),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUIH,

Vu les différentes pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les documents graphiques et annexes ainsi que le POA,

Considérant que le projet de PLUIH arrêté a été transmis à la commune,

Considérant que le projet de PLUIH arrêté, le bilan de la concertation ainsi que l'ensemble des avis des communes et des personnes publiques associées qui auront été réceptionnés seront soumis à l'enquête publique prévue en septembre 2019,

Considérant l'absence d'observations de la Commune sur le projet de PLUIH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et une voix contre :

- D'ÉMETTRE un avis favorable, non assorti d'observations, sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) d'Haut-Bugey Agglomération, notamment sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant la commune ;



**Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité****approbation du compte administratif exercice 2018 – Budget Principal**

Les résultats du compte administratif 2018, relatifs au budget principal s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie d'Oyonnax qui en ont confirmé les valeurs, conformes aux comptes du receveur, comptable de la Commune de Groissiat.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>	424 657.47	34 106.02		431 434.42		40 882.97
<b>Opérations de l'exercice</b>	662 896.76	733 820.74	984 659.49	1247 178.26	1 647 556.25	1 980 999.00
<b>TOTAUX</b>	1 087 554.23	767 926.76	984 659.49	1 678 612.68	1 647 556.25	2 021 881.97
<b>Résultats de clôture</b>	319 627.47			693 953.19		374 325.72
<b>Restes à réaliser</b>	172 512.55	78 989.00			172 512.55	78 989.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 260 066.78	846 915.76	984 659.49	1 678 612.68	1 820 068.80	2 100 870.97
<b>Résultats définitifs</b>	413 151.02			693 953.19		280 802.17

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif au 31/12/2018 concordent avec ceux du compte de gestion au 31/12/2018, compte de gestion approuvé par délibération du 18 mars 2019,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel PIOVATI assure provisoirement la présidence après que le Maire se soit retiré de la salle des délibérations,

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus, dont les résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2019.

**Affectation du résultat 2018 : budget principal.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018, le vingt-neuf avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **262 518.77 €**

**Compte tenu de la reprise anticipée du résultat et des crédits d'investissements 2018 reportés au budget primitif 2019**, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
. Résultat de l'exercice	262 518.77 €
. Résultats antérieurs reportés	431 434.42 €
. Résultat à affecter	= 693 953.19 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
. D 001 (besoin de financement)	319 627.47€
. R 001 (excédent de financement)	
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement</b>	93 523.55 €
<b>Excédent de financement</b>	
<b>Besoin de financement</b>	= 413 151.02 €
<b>Affectation</b>	
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	413 151.02 €
. Report en fonctionnement R 002	280 802.17 €

**Informations communales**

. Rappel de la réunion publique organisée le mardi 30 avril 2019 par le SleA à la salle polyvalente pour présenter le déploiement de la fibre optique.

**Informations communautaires**

. Présentation de la nouvelle campagne de promotion du compostage dans le territoire : vente directe par les services de HBA de composteurs de différentes tailles en bois ou en plastique.

. Subventions de fonctionnement votées au budget primitif : 2.225 millions d'euros au total aux différents acteurs associatifs du territoire.

**Questions diverses**

. Ligne DUOBUS : suite à la demande formulée au précédent conseil par Gilbert Samerel, un courrier de demande de modification de l'itinéraire de bus de la ligne 5 vers Oyonnax a été faite auprès de la vice-présidente transports à HBA. Le conseil sera tenu informé des suites données.

. Prochain bureau : lundi 03 juin à 18h30.

. Prochaines commissions : à définir

. Prochain conseil municipal : jeudi 27 juin 2019 à 18h30.

Le secrétaire de séance  
Michel BEVAND

